

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 9 avril 2009

Etaients présents : M. Pierre GOUBET, M. Jean-Claude LAZZARONI, Mme Françoise ROY, Mme Evelyne GUILLET, M. Robert RESTA, Mme Michèle BERTHE, M. Robert ROCHE, Mme Catherine BRIDAY, Mme Jacqueline ACCARDO, M. Marc MICOUD, M ; Jacques ETOYAN, Mme Ludwina CUMIN, Mme Muriel BRUGNOT, M. Benoit DORE, Mme Lydie PONS, M. Mathieu MOREL, M. Yves ROUX, M. Michel BECAVIN.

Etaients excusés et représentés : M. Pierre COMMARMOT, M. Robert TURGIS, M. Marc PELARDY, M. Claude CHARTON, Mme Patricia CLUZEL, Mme Sabrina DERRAS, Mme Marie-Jeanne BOUILLON représentés par Mme BRIDAY, M. RESTA, Mmes GUILLET, PONS, BERTHE, MM. MICOUD, BECAVIN.

Absents : Mme Jocelyne CHAGNON, Mme Marie GIROT.

\*\*

### **I. – Désignation du secrétaire de séance.**

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, M. Jean-Claude LAZZARONIL est désignée secrétaire de séance.

### **II. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 29 janvier 2009**

Le conseil municipal, à l'unanimité et sans observation, approuve le compte-rendu des séances du 26 février 2009 et du 10 mars 2009.

### **III. Finances** (rapporteur : Mme Roy)

#### - Budget principal : décision modificative n°1

Pour actualiser les crédits de recettes et de dépenses votés au budget primitif (oubli d'une subvention exceptionnelle aux sapeurs pompiers pour leur déplacement en République Tchèque, reversement d'une subvention au CLSH, complément pour contrat de maintenance informatique... ), le conseil municipal, décide de procéder à différentes ouvertures et réductions de crédits.

*Adoption à l'unanimité*

#### - Emission d'un titre société Carrard

M. le Maire expose à l'assemblée qu'un vol de clé a eu lieu à l'école primaire et que le coût engendré par ce vol doit être supporté par la société Carrard chargée de l'entretien des locaux.

*Adoption à l'unanimité*

- Avenant au marché du cimetière pour tenir compte d'un surcoût engendré par l'amélioration de l'éclairage

*Adoption à l'unanimité*

- MAPA achat d'un camion pour les services techniques (camion utilitaire léger type Ampliroll).  
4 sociétés ont répondu à l'appel d'offre, la mieux disante étant la société Dereur SA pour la fourniture d'un camion de marque Isuzu pour un montant total de 36 800€ HT.

*Adoption à l'unanimité*

#### **IV. Personnel** (rapporteur : M. Lazzaroni)

M. Lazzaroni, adjoint en charge du personnel communal, présente deux délibérations, une permettant de payer certaines primes au personnel en novembre plutôt qu'en décembre, une autre concernant les emplois saisonniers demandant la modification de la délibération précédente suite au changement de dénomination du grade d'agent des services techniques au profit du grade d'adjoint technique de deuxième classe.

*Adoption de ces deux délibérations à l'unanimité*

#### **V. Assainissement** (rapporteur : Mme Guillet)

La délégation de service public de l'assainissement a été reportée d'un an l'an dernier par manque de temps. Il est proposé de recourir à nouveau à une délégation de service public pour assurer la gestion du service de l'assainissement communal. Une consultation sera lancée pour une assistance à la procédure et pour la délégation de service public afin de désigner un nouveau délégataire

*Adoption à l'unanimité*

#### **VI Syndicat d'électricité** (rapporteur : Mme Guillet)

Une convention de mandat est proposée pour les travaux de l'avenue du Mas Rolland. Pour réaliser l'éclairage public de cette rue, le syndicat prendra en charge la maîtrise d'ouvrage, a un marché de travaux avec une entreprise et avancera le montant des travaux qui seront remboursés par la commune deux ans plus tard.

*Adoption à l'unanimité*

#### **VII Communauté de communes** (rapporteur : M. Goubet)

Le conseil doit nommer deux délégués pour siéger à la commission locale des transferts de charge, chargée de réévaluer l'éventuelle compensation suite à la perte de ressource des communes avec le passage en taxe professionnelle unique. Pierre Goubet et Jean Claude Lazzaroni, seuls candidats, sont élus à l'unanimité.

#### **VII Divers** (rapporteur : M. Goubet)

Motion de soutien pour le maintien des bureaux de poste en milieu rural.

*Adoption à l'unanimité*

#### **IX informations et questions diverses**

Claude Charton et Yves Roux présentent le dossier du fonctionnement des transports urbains sur la CCMP réalisé par la société Transétude.

Le but est de créer 5 lignes intermédiaires permettant de conduire les usagers vers les transports en commun actuels, le TER, la ligne 171 et la future ligne C2 qui reliera Rillieux « Semailles » au centre ville de Lyon. Il faut tenir compte du trajet domicile travail, soit vers Lyon ou la Plaine de l'Ain, soit vers les zones d'activité de la CCMP. Dans tous les cas le temps de trajet doit être inférieur à 30 minutes.

Ligne A : Miribel Gare Saint Maurice de Beynost, desservant le haut de Miribel et de Saint Maurice, la place d'Arménie et les zones industrielles de Saint Maurice et Miribel (sud). Son horaire sera calé sur celui du TER à Miribel.

Ligne B : Gare de Saint Maurice, gare de Beynost via le haut des deux villages, desserte des zones industrielles de Beynost, Saint Maurice et de la zone commerciale de Beynost. Son horaire sera calé sur celui du TER à Saint Maurice.

Ligne C : Thil, gare de Beynost, place de la Dombes. Son horaire sera calé sur celui du TER à Beynost.

Ligne D : Tramoyes, gare des Echets, Miribel gare ). Son horaire sera calé sur celui du TER aux Echets.

Ligne E : gare de Miribel, le Mas Rillier, Neyron le haut, Rillieux Semailles. D'ici 2011, la ligne C2 reliera Rillieux au centre ville de Lyon toutes les deux minutes.

Pour ce service, il faudra 5 véhicules (plus un de secours). Une discussion s'ouvre concernant la tarification ou l'éventuelle gratuité du service, le coût pouvant être pris en charge par une taxe de transport à la charge des entreprises. En effet, le coût d'exploitation prévisionnel (environ 1 million d'euros par an) est proche de la taxe de transport qui pourrait être perçue. Dans tous les cas, il faudra harmoniser les tarifs avec ceux de la ligne 171. L'objectif est de démarrer en septembre 2010. Des aménagements de voirie (arrêts...) sont prévus, ils seront à la charge de la CCMP. Il est demandé la prise en compte d'un plan intercommunal de circulation pour permettre à ces bus de relier les gares toutes les 30 minutes, cadencement des TER aux heures de pointe. L'exploitation peut se faire en régie ou en délégation de service public.

### **Autres informations :**

- Mise en place du SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux), actuellement en enquête, qui pourrait être opposable aux tiers et devra conduire à la révision du PLU.
- Les travaux d'aménagement de la piscine commenceront par la mise en place d'une canalisation d'évacuation de l'eau par le réseau d'eaux pluviales (connexion le long de la voie ferrée Toray jusqu'au chemin du Pilon)
- Les sources de Saint Maurice font partie des 6 captages du département que la mission inter service de l'eau (MISE) souhaite améliorer en raison d'une pollution diffuse d'origine agricole (nitrates et pesticides). Il faudra déterminer le bassin d'alimentation, négocier avec les agriculteurs d'éventuels changements de pratique de culture...
- Patricia Cluzel a démissionné de son poste de représentante au CCAS, elle devra être remplacée lors du prochain conseil.

La séance est levée à 22h45.

Le Maire,  
Pierre GOUBET